

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 10 décembre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Chevreau, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Taïbi, Mme Laroche, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Prudhomme



Délibération n° 13-03 du 10 décembre 2020

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2020 AUX ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES SE DÉROULANT EN SEINE-SAINT-DENIS – CONVENTIONS – RAPPORT N° 2.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n°2016-V-21 du 26 mai 2016 fixant les critères d'attribution de subventions pour l'organisation de manifestations sportives se déroulant dans le département,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE aux associations suivantes les subventions de fonctionnement pour l'organisation de manifestations sportives se déroulant en Seine-Saint-Denis classées par catégories :

Catégorie 1 : manifestations d'envergure

- **Comité départemental volley-ball**

The Volleyball féminin expérience (projet accompagnement de l'Euro Volley masculin) les 19 et 20 septembre 2020 à Bondy et Pantin : 10 000 euros

Catégorie 3 : manifestations à caractère départemental



- **Tu Vis Tu Dis !**
Sine Qua Non Run Course connectée 10 et 11 octobre 2020 : 5 000 euros
- **Comité départemental de twirling bâton**
Journée festive départementale du 5 décembre 2020, reportée en février 2021 à Aulnay-sous-Bois : 5 000 euros
Championnat départemental les 9 et 10 février 2019 à Villepinte : 1 500 euros
Championnat départemental sélectif Championnat de France les 1^{er} et 2 février 2020 à Villepinte : 500 euros
- **Montfermeil tennis 93**
20e Tournoi Handisport de tennis du 17 au 20 décembre 2020, reporté début mars 2021 à Montfermeil : 8 000 euros
- **Saint-Denis émotion**
Soirée d'athlétisme le 29 août 2020 à Saint-Denis : 3 000 euros
- **Comité départemental basket-ball 93**
Retour au jeu le 5 septembre 2020 à La Courneuve : 3 500 euros
- **Villemomble sports**
Tournoi international de Villemomble escrime handi-valides les 27 et 28 mars 2021 à Villemomble : 8 000 euros
- **Comité départemental de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail 93**
Nage ton canal le 29 août 2020 à Pantin : 5 000 euros

Catégorie 4 : manifestations commémoratives

- **Comité départemental de pétanque et jeu provençal**
50 ans du Comité le 10 juin 2019 à Noisy-le-Sec : 2 000 euros ;

- APPROUVE les conventions à conclure avec les associations suivantes :

- Montfermeil tennis 93,
- Comité départemental basket-ball 93,
- Comité départemental volley-ball,
- Villemomble Sports,
- Comité départemental de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail 93 ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.